



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue en visioconférence le 14 avril 2020 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h00 sous la présidence de M. Carl Boilard, maire.

- Le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- L'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et aux élus d'y participer par tout moyen de communication

Le maire confirme que la directrice générale et lui-même sont présents dans la salle du conseil. Il confirme également que les six (6) conseillers participent à la séance par visioconférence.

Siège # 1 M. Réal Rodrigue

Siège # 4 Mme Suzanne Veilleux

Siège # 2 M. Noël Vigneault

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 Mme Karen Talbot

Siège # 6 Mme Vanessa Roy

Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU
RÈGLEMENT NO 509-2020**

M. Réal Rodrigue, conseiller au siège no 1 donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le no 509-2020 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

Christiane Lacroix, directrice générale

Le 16 avril 2020

